

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et non payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Novembre 1878.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier lundi. — M. Brisson préside. Après le dépôt de quelques projets de loi sans importance, M. de Kergérou monte à la tribune pour développer sa question relativement à la guerre déclarée par les préfets, celui du Finistère entr'autres, aux congrégations religieuses. Il rappelle les persécutions inouïes dont les écoles congréganistes, par suite d'un mot d'ordre du parti républicain, sont l'objet dans toutes les communes de France; il dit que le programme des radicaux est d'arriver à la destruction de ces écoles, de même qu'ils veulent anéantir le prêtre et la foi; mais, fortes de leur droit et de la légalité, les écoles congréganistes qui s'imposent, dans l'intérêt des enfants des classes pauvres, des sacrifices au-dessus de toute proportion, triompheront comme les martyrs à la tyrannie et à la force brutale que les républicains emploient contre eux.

M. Dufaure monte à la tribune et développe la même théorie que M. Bardoux dans sa dernière circulaire. Il soutient, aux applaudissements de la gauche, que les conseillers municipaux doivent être les maîtres de choisir les instituteurs, fait l'histoire de la question juridique, que le conseil d'Etat, espérons-le, ne tardera pas à démentir.

Il a été arrêté, assure-t-on, par M. Gambetta, que le budget serait entièrement voté jeudi prochain; et l'on ajoute qu'il y a lieu de lui savoir gré de cette résolution. On ne sait jamais ce qui peut arriver en des temps comme ceux-ci.

Donc, pas de discussions, seulement d'agréables échanges d'observations.

Le budget de l'instruction publique, appelé par l'ordre du jour, comparait samedi à la Chambre.

« Le plus aimable des ministres, » — inutile de nommer M. Bardoux, — a tenu à inaugurer cette présentation par un détail statistique prouvant qu'en lui et par lui se résument tous les progrès depuis 1871; il y a, de plus, dans l'enseignement supérieur, 175 chaires, 41 cours complémentaires, 47 maîtres de conférences. On passe les accroissements de bibliothèques publiques, les améliorations des édifices consacrés à l'enseignement.

Très-actifs dans l'instruction secondaire, mais non encore suffisamment manifestés par des œuvres, les progrès sont très-appareils dans l'instruction primaire, qui compte aujourd'hui 4 millions et demi d'élèves et 59,000 écoles communales. Et tous ces beaux résultats correspondent dans le budget à des augmentations de chiffres dont M. Bardoux est fier comme du reste. Le budget de l'instruction primaire, qui était de 1,800,000 fr. en 1832, s'est élevé à 38 millions en 1876, à 49 millions en 1877, à 53 millions en 1878; il est porté pour 56 millions dans le budget de 1879.

Sur un amendement présenté par M. Duvoux, il a été créé un crédit pour l'établis-

ment d'une chaire d'histoire du moyen âge à la Faculté des lettres de Paris.

Il n'y a rien de plus utile que cette création. Ainsi qu'on l'a dit, l'histoire, depuis plus d'un siècle, est une conspiration contre la vérité. Pour échapper aux vaines traditions, il est d'abord nécessaire de les méconnaître et de les défigurer. Les falsifications, les mensonges, les imaginations saugrenues ont surtout pris pour siège les temps du moyen âge que le grand historien Muller appelait « l'âge du mérite inconnu. »

Malheureusement, à voir la facilité avec laquelle l'homme de la commission du budget, le rapporteur spécial de l'instruction publique, M. Boyssel, s'est prêté à la proposition de M. Duvoux, il y a lieu de craindre que cette troisième chaire d'histoire à la Sorbonne, instituée en vue de quelque Dulaure méconnu et tenu en laisse, ne soit un moyen de donner du poids et du crédit aux diffamations sous lesquelles on espère enterrer définitivement le moyen âge.

Il n'est pas douteux que le 5 janvier ne voie une crise ministérielle.

M. Dufaure sera l'un des premiers à se retirer. Les républicains, dit-on, en reconnaissance de sa verte réponse à M. de Fourtou, le porteraient à la présidence du Sénat. M. de Freycinet serait appelé à la présidence du conseil. Les sceaux deviendraient le partage du complaisant M. de Marcère, dont le successeur au ministère de l'intérieur serait M. Lepère. Le général Borel céderait la place au général Billot et M. Paul Bert s'installerait définitivement à l'instruction publique.

Ainsi, dit avec raison le *Journal de Bruxelles*, le gouvernement sera tout-à-fait dans les mains de M. Gambetta.

Un correspondant de la *Gironde* prétend, de son côté, savoir quelque chose des modifications qui pourraient s'opérer dans le trimestre après le 5 janvier, mais ses renseignements ne concordent pas avec ce qui précède.

D'après ce correspondant, la seule chose à peu près certaine, c'est que si M. Gambetta succédait à M. Dufaure, comme président du conseil, il prendrait le portefeuille des affaires étrangères.

Ce ministère, en effet, est le plus important de tous et celui où on a le moins fait.

En ce cas, M. Spuller pourrait avantageusement remplacer M. Desprez, dont la retraite est vivement souhaitée. Quant à M. Waddington, il aurait l'ambassade de Londres, qui semble appropriée à ses origines et à ses alliances anglo-saxonnes. Il ne saurait être question de confier, comme on l'a dit, ce poste à M. Casimir Périer, beaucoup trop jeune pour avoir l'autorité nécessaire.

On dit en haut lieu que M. Waddington se serait mis depuis deux jours du côté de certains membres du cabinet pour refuser ses approbations à certaines révocations diplomatiques, celles entr'autres de M. d'Harcourt à Londres et de M. de Vogué à Vienne.

Suivant une résolution prise par le comité des droites sénatoriales, les membres de

droite de la série renouvelable seront convoqués par lettre pour le jour où auront lieu, au Sénat, les diverses interpellations soulevées.

L'engagement a été pris par les sénateurs, pour la plupart absents de Versailles, de répondre au premier appel.

L'interpellation serait développée par M. de Larcy et appuyée par M. Baragnon.

Le tirage de la loterie de l'Exposition semble devenir une affaire d'Etat. Les ministres y prennent part mieux que personne. M. Teisserenc de Bert insiste pour que la date du tirage soit fixée au 10 janvier. D'autres membres du cabinet voudraient faire reculer cette date jusqu'à la fin de janvier. Personne n'est encore d'accord sur ce point, et chacun cherche à faire prévaloir son idée en faveur d'une date plus ou moins éloignée.

Est-ce un indice? Vendredi, de 4 heures à 4 heures, sept députés de la gauche sont venus visiter toutes les parties de l'ancien Corps-Législatif, à Paris. La salle des séances, les bureaux, l'hôtel de la présidence, tout a été minutieusement examiné. Pense-t-on sérieusement à un retour à Paris?

Le *Gaulois* vient de publier un arrêt de la Cour de Paris, du 18 mars 1853, relativement aux obligations des administrateurs de loterie. Voici cet arrêt:

« Dalloz, année 1853, 2^e partie, page 133. — Loterie. — Numéros doubles. — Responsabilité.

« Lorsqu'après le tirage d'une loterie il est représenté plusieurs billets portant un même numéro gagnant, la prime est due en totalité à chacun des porteurs de ces billets semblables; c'est à tort que l'administration de la loterie prétendrait, au cas où elle ne conteste et ne peut contester la sincérité d'aucun des billets représentés, que la prime ne peut être délivrée qu'une fois seulement au porteur dont le billet s'adapte, dans le registre rapporté par elle, à la souche portant le même numéro. »

LE LIBÉRALISME A L'ÉCOLE.

MM. les élèves de l'École polytechnique, qui sont tous des jeunes gens instruits et savants, voudraient-ils marcher sur les brisées des enfants du Prytanée de La Flèche? On le dirait presque.

Cette année, trente-deux élèves de l'École dirigée par les Jésuites de la rue des Postes ont été reçus à l'École polytechnique.

Pour les punir d'une origine aussi clérical, leurs camarades n'ont rien trouvé de mieux que de les mettre en quarantaine.

Notez que le premier, c'est-à-dire le sergent-major, et plusieurs sergents sont dans ce cas.

Bien plus, pour protester, les récalcitrants ont eu l'intention de nommer un major provisoire.

Tout cela est vraiment de l'enfantillage, et nous nous étonnons que des jeunes gens qui se prétendent libéraux aient des idées aussi étroites.

Puisque tous les journaux publient détails sur détails relativement au duel Fourtou-

Gambetta, tandis que nous nous étions contentés de mentionner le fait, nous croyons devoir faire connaître deux incidents restés jusqu'ici inconnus. Les deux premiers témoins de M. de Fourtou, MM. Lenglé et de la Rochette, se sont retirés parce que M. Clémenceau les accusait d'être opposés à tout arrangement de l'affaire.

On a affirmé que la balle de M. de Fourtou avait frisé la tête de M. Gambetta, et que ce dernier avait failli toucher son adversaire. La vérité est que la balle de M. Gambetta est tombée à trois mètres en avant de M. de Fourtou, et que la balle de celui-ci n'est allée qu'à moitié chemin.

EN BON PÈRE DE FAMILLE.

Personne n'ignore combien M. de Marcère protège l'instruction laïque de préférence à l'instruction congréganiste. Or, veut-on savoir où M. de Marcère et M. Bethmont se sont rencontrés dimanche dernier?

Au parloir de l'école Bossuet, où M. de Marcère et M. Bethmont ont l'un et l'autre leurs enfants.

On voit que les radicaux ont tort de reprocher à M. Albert Gigot d'avoir ses enfants chez les Jésuites.

On lit dans la *Décentralisation* le récit d'un fait dont le conseil municipal de Lyon se serait rendu coupable:

« Une iniquité scandaleuse qui restera à la honte de nos administrateurs nous est révélée:

« Le conseil municipal de Lyon refuse de chauffer les classes dirigées par les Frères et les Sœurs.

« Neuf mille enfants souffriraient du froid: six mille familles seraient violentées pour les obliger à envoyer leurs enfants dans les écoles laïques comblées de toutes ressources!

« Eh bien! non, vous ne les violenterez pas; la conscience des honnêtes gens les protégera. Pour subvenir à ces frais de chauffage, 12,000 fr. seront nécessaires d'urgence; nous les demandons avec confiance à tous nos concitoyens.

« C'est une question d'humanité qui engage notre honneur.

« Dès aujourd'hui, une souscription est ouverte au secrétariat de l'archevêché. Les moindres sommes seront reçues avec empressement.

« Il faut que l'on apprenne une fois de plus de quel côté sont les vrais amis du peuple, de la liberté, du respect des convictions, et de quel côté sont les contempteurs de toute justice et les haines coupables. »

Le directeur du théâtre de Péliassac ayant sollicité une subvention, le conseil municipal, après délibération, a pris la décision suivante:

« Le conseil, etc., etc., fidèle à la mémoire de M. Thiers:

« Arrête qu'une subvention annuelle sera allouée au directeur du théâtre, à la condition suivante: que ledit directeur fera représenter *Guillaume Tell* le plus souvent possible, et que, chaque fois, l'affiche annonçant le spectacle portera en grosses lettres ce titre et ce sous-titre:

GUILLAUME TELL

OU LE LIBÉRATEUR DU TERRITOIRE.

Guillaume Tell n'a pas libéré le territoire avec l'argent des autres.

INTERROGATOIRE DE PASSAVANTI.

Nous recommandons à la République française l'interrogatoire suivant de Passavanti (en dialecte napolitain c'est la même chose que Passavanti, nom donné jusqu'ici par les dépêches à l'assassin) que nous empruntons à une correspondance du *Moniteur universel*. Du reste, le *National*, journal républicain, avait déjà rapporté la profession de foi de l'assassin :

Conduit au poste de la questure, l'assassin a été interrogé sommairement par les inspecteurs Rinaldi et di Donato. Voici un extrait textuel de cet interrogatoire préliminaire :

D. Comment te nommes-tu ? (Il faut noter qu'à Naples on ne dit jamais *vous*.)

R. Passavante (Giovanni), fils de feu Pascal.

D. Quel âge as-tu ?

R. Vingt-neuf ans.

D. Où es-tu né ?

R. A Salvia, arrondissement de Potenza.

D. Quelle est ta profession ?

R. Cuisinier.

D. Pourquoi as-tu voulu tuer le roi ?

R. Tout cet appareil, toutes ces fêtes m'exaspéraient. Je me suis dit : Comment ! il mangerait dix plats et moi pas un ! Voilà pourquoi j'ai voulu le tuer.

D. Comment l'es-tu procuré le couteau ?

R. Je l'ai acheté à un étalage de la piazza Francese.

D. Et l'étoffe rouge ? (La main de Passavante était enveloppée, au moment de l'attentat, d'un morceau d'étoffe rouge pour bien tenir en main le couteau.)

R. Je l'ai achetée chez un marchand.

D. Quelles sont tes opinions ?

R. Je suis républicain socialiste. Ma profession de foi était inscrite sur l'étoffe rouge dont vous venez de parler : *Vive la République universelle !* Je demande qu'il soit inscrit au procès-verbal que j'y avais écrit aussi : *Vive Orsini !*

D. Te proposais-tu de tuer le roi ou seulement de le blesser ?

R. Je voulais « le finir » (*finir lo*). Si j'avais eu de l'argent, j'aurais acheté un revolver, et le coup n'aurait pas manqué.

D. Malheureux !... N'as-tu pas horreur de ton crime !

R. Non ; je suis l'ennemi des empereurs et des rois, à cause de leur luxe. Pour le peu que j'ai lu, j'ai appris qu'ils dépensent trop d'argent.

D. Pourquoi as-tu continué à frapper d'autres coups ?

R. Que voulez-vous que je vous dise ? Je n'ai plus pris garde à ce que je faisais.

D. N'as-tu pas vu que le peuple voulait te massacrer et que sans la force publique tu ne serais plus de ce monde ?

R. Le peuple « est un imbécile » ; il fait toujours ainsi.

D. Quels sont tes complices ?

R. Je n'en ai point. Si j'en avais eu, ils m'auraient donné de l'argent et j'eusse pu acheter un revolver.

Un peu plus tard, interrogé à nouveau par le procureur du roi, commandeur Masucci, l'assassin a répondu avec la même forfanterie :

D. Depuis combien de temps es-tu à Naples ?

R. Depuis le mois de mai.

D. Qu'étais-tu venu y faire ?

R. Rien.

D. Tu es un imbécile. Tu te sacrifies pour des gens qui se sauvent après l'avoir fanatisé.

R. Je n'ai point de complices.

D. Mais n'as-tu pas pensé que si tu avais tué le roi, et que la République eût succédé à la monarchie, tu ne serais pas moins resté pauvre ?

R. Bah ! (Ce monosyllabe a été prononcé par l'assassin avec une emphase traduisant toute la force de son fanatisme et qui a fait une profonde impression sur l'assistance.)

D. Et toi, qui t'es républicain et qui devrais, à ce titre, vénérer ceux qui sont reconnus comme de vrais patriotes, pourquoi as-tu voulu tuer aussi Cairoli ?

R. Eh ! c'est, lui aussi, un domestique en livrée.

A ce moment, l'honorable magistrat, n'ayant pu contenir son indignation, a adressé à l'assassin de vifs reproches, et celui-ci lui a répondu :

« Il me semble que vous vous échauffez trop. »

La République française maintenant ne pourra plus persister dans ses allégations

mensongères et présenter Passavante comme un instrument de la réaction catholique et bourbonienne. Son espoir est déçu. Il faut bien reconnaître cette fois que Passavante est « socialiste républicain », comme il l'a avoué, et que ses opinions étaient inscrites sur le chiffon rouge qui enveloppait le manche du couteau : « Vive la République universelle ! » Pour qu'on ne se méprenne en rien sur ses opinions et sur le genre de République qu'il demande, l'assassin a fait même consigner au procès-verbal qu'il avait écrit aussi : *Vive Orsini !*

Il n'y a donc plus de doute. Passavante est de la même secte que Hoedel, Nobiling Moncasi, tous imitateurs et descendants directs des Orsini et des Pieri.

Nous parlions hier de l'agitation sourde qui couve en Italie, des ferments révolutionnaires qu'on signale sur plusieurs points. Voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans le *Mémorial diplomatique* :

« On nous écrit de Rome, que M. Cairoli avait reçu, antérieurement à l'attentat de Naples, une communication confidentielle de M. de Keudell, ambassadeur d'Allemagne, relativement aux manœuvres des socialistes. Ce diplomate aurait appelé l'attention du cabinet italien sur les dangers des nombreux clubs socialistes, qui se forment et agissent sous les yeux du gouvernement. Le ministre italien aurait demandé si la communication de l'ambassadeur allemand avait un caractère officiel ; ayant reçu une réponse négative, il en aurait exprimé sa satisfaction, en ajoutant qu'il n'y avait pas lieu de s'occuper d'individus aussi insignifiants que ces meneurs de clubs. »

L'attentat de Naples, nous écrit-on, convaincra probablement le ministère actuel qu'il convient de prendre un peu moins à la légère les faits et gestes des socialistes, et que M. Cairoli assume une grave responsabilité en les laissant faire. L'affaire de l'Italia irredenta lui a créé des difficultés avec l'Autriche ; celle des socialistes pourrait lui en créer non-seulement avec l'Allemagne, mais avec d'autres Etats menacés par une secte qui a fourni toute une série de régicides. On considère comme certain à Rome que l'attentat de Naples ne restera pas sans effet sur la politique intérieure du royaume, et notamment sur les futures élections générales. »

Ces renseignements concordent parfaitement avec les nôtres et avec ce que nous avons dit plusieurs fois de l'organisation révolutionnaire qui se fait en Italie, sous forme de clubs socialistes, de tirs nationaux, de comités pour l'Italia irredenta. Le ministre de la guerre avait raison de vouloir fermer les cercles *Barsanti* dont le nom seul était une atteinte à la discipline et à l'honneur de l'armée. Comprendra-t-on maintenant les progrès qu'ont faits les menées révolutionnaires et les dangers qui menacent partout l'ordre social ?

Etranger.

EGYPTE. — Une dépêche du Caire annonce une insurrection dans l'Arabie, qui s'étendrait jusqu'à la Mecque. Les rebelles nient l'autorité de Mahomet et celle du sultan.

Des massacres terribles ont eu lieu en divers endroits.

SUISSE. — On télégraphie de Berne, le 22 novembre :

« La nouvelle de la *Correspondencia* de Madrid, d'après laquelle plusieurs gouvernements auraient menacé la Suisse de rappeler leurs représentants de Berne si le gouvernement helvétique continuait d'accueillir les anarchistes de tous les pays, est dénuée de fondement. »

DANEMARCK. — Une dépêche nous apprend qu'à l'annonce officielle du mariage du duc de Cumberland avec la princesse Thyra, la légation allemande aurait brusquement quitté Copenhague.

Nous pensons que le chargé d'affaires allemand a obéi à ses propres inspirations et qu'il a agi sans ordres ; car cette mesure de la part d'un gouvernement serait trop ridicule.

Le duc de Cumberland, fils du glorieux vaincu de Langensalza, ne pourrait donc ni se marier, ni voyager, sans faire fuir devant lui les représentants de l'Allemagne ?

AUTRICHE. — Plusieurs officiers avaient été désignés par le gouvernement pour suivre les opérations de l'armée anglaise dans l'Afghanistan ; mais lord Lytton, vice-roi des Indes, n'a voulu admettre que deux capitaines qui seront attachés à deux corps différents.

Les relations du cabinet de Vienne et du gouvernement britannique sont moins cordiales depuis le voyage du comte Schouwaloff, en raison de l'éloignement dans lequel l'ambassadeur britannique a été tenu. Sir Henry Elliott, habitué à faire la pluie et le beau temps à Constantinople, a plusieurs fois voulu s'interposer dans la conduite diplomatique du comte Andrassy, mais sans succès. Or, sir H. Elliott est l'ami de lord Beaconsfield, qui épouse toutes ses querelles et toutes ses rancunes. Caralheodovi-Pacha en sait quelque chose ; car la convention austro-turque aurait été conclue sans les intrigues anglaises, intrigues qui n'ont eu lieu que parce que sir H. Elliott n'était pas admis aux conférences du comte Andrassy et du Pacha. Il n'a pas eu plus de chance avec le comte Schouwaloff, et la nouvelle alliance austro-russe s'est faite sans qu'il s'en doutât. L'irritation de lord Beaconsfield contre Andrassy n'a d'égale que celle qu'il manifeste à l'égard du prince de Bismark.

AFGHANISTAN. — Une dépêche du *Daily News* nous a appris que les troupes afghanes, dans la nuit du 22 novembre, ont abandonné le fort d'Ali-Musjid, et que la brigade du général Tytler l'a occupé le matin. L'émir semble adopter la tactique de se replier vers les montagnes où l'hiver le protégera.

Le télégraphe nous a également apporté le texte d'une adresse lue par le général Kauffmann à l'envoyé de l'émir en lui remettant pour celui-ci une riche épée. Les paroles du général sont graves, car elles semblent promettre à l'émir l'alliance de la Russie : « Quiconque est avec la Russie, a-t-il dit, n'a pas à craindre qu'on touche à un cheveu de sa tête ! »

Nous ne savons si le général Kauffmann a parlé en son nom propre, avec cette emphase orientale qui est de mode en Asie : dans ce cas, il aurait tenu un langage bien imprudent. Mais s'il a été l'organe officiel du czar, si réellement le czar a promis assistance à Shere-Ali, cette campagne de l'Afghanistan, commencée avec tant d'entrain par les Anglais, pourrait bien amener des complications très-graves.

Les Russes campent au nord de l'Afghanistan, nous ne savons trop en quel nombre ; s'ils pénètrent dans le pays en même temps que les Anglais y entreront par la frontière du Sud, les deux nations rivales se trouveront avant peu en face l'une de l'autre. Qui peut prévoir alors ce qui se passera ?

L'orgueil anglais s'obstinera à soumettre le pays et ne voudra entendre aucune transaction. La Russie, qui peut invoquer les mêmes droits que l'Angleterre, c'est-à-dire ses propres intérêts, ne voudra pas sans doute tolérer une annexion qui lui nuira en donnant aux possessions anglaises « ces frontières scientifiques » dont parlait le comte Beaconsfield. Ce serait donc la guerre, et une guerre terrible dont nul ne peut prévoir le résultat.

Dans sa proclamation, le vice-roi des Indes promet bien « que l'indépendance de l'Afghanistan sera respectée » ; mais on sait ce que valent ces promesses et surtout avec quelle activité les Anglais s'emparent des pays où ils ont planté leur drapeau. Il ajoute que le gouvernement de l'Inde ne peut pas tolérer l'ingérence d'une autre puissance dans les affaires intérieures de l'Afghanistan ; — qui sait si, dans un mois, la Russie n'aura pas le droit de tenir le même langage et de recourir aux mêmes moyens ?

Chronique militaire.

SOUS-OFFICIERS D'ARTILLERIE.

Un prix annuel de 400 francs sera désormais décerné au sous-officier d'artillerie ayant plus de cinq ans de service, qui, dans son régiment, aura été jugé comme le plus méritant par le comité des inspecteurs généraux de cette arme.

Le général Borel vient de décider que les élèves de l'Ecole supérieure de guerre exécuteraient pendant trois mois, en 1879, des voyages d'instruction au camp de Châlons, aux places de l'Est, aux écoles à feu de l'artillerie et aux grandes manœuvres.

Comme conséquence de cette importante mesure, le ministre a avancé d'un mois l'époque de l'ouverture des cours de l'Ecole supérieure de guerre. Au lieu du 3 janvier, ils ouvriront le 2 décembre prochain. Les examens d'admission pour la quatrième promotion ont dû être terminés samedi dernier.

M. le général Guichard, commandant de la première brigade d'infanterie, est mis en disponibilité. Il est remplacé à Lille par M. le général de Guiny.

M. le général de Bellecour, commandant la deuxième division du premier corps d'armée, sera mis également en disponibilité, sur sa demande, le 4^e décembre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

NOS DÉPUTÉS.

Scrutin de samedi 23 novembre, sur un amendement de M. Bardoux au chapitre 4 du budget des cultes, pour augmenter de 400 francs le traitement des plus pauvres desservants, rejeté par 258 voix contre 169.

Ont voté pour : MM. Berger, de Maillé, de Soland.

A voté contre : M. Maillé.

N'ont pas voté : MM. Benoist et Janvier de la Motte.

Absent par congé : M. de Civrac.

LES JOURNÉES DE PRESTATION.

M. de Marcère, ministre de l'intérieur, vient d'écrire aux préfets pour leur demander des renseignements sur les prix auxquels sont évaluées les journées de prestation dans leurs départements.

Le ministre voit un grave inconvénient à ce que le prix de ces journées soit inférieur au prix des journées de travail dans les mêmes contrées. Il fait remarquer la nécessité de relever les prix pour accroître les ressources nécessaires à l'entretien des chemins vicinaux, qui laissent parfois à désirer.

Il est question, nous assure-t-on, de modifier la loi du 5 juin 1875, qui prescrit l'application du régime cellulaire à toutes les prisons départementales. Dans la pratique, on a reconnu que les prescriptions édictées avaient quelque chose de trop absolu et qu'il convenait de laisser aux administrations locales plus de latitude pour l'aménagement intérieur des établissements pénitentiaires.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Un de nos correspondants de Cormery nous écrit pour nous signaler l'absence de chauffage dans les wagons de seconde et de troisième classe, sur les chemins de fer de l'Etat. »

Les républicains qui nous gouvernent, et qui disposent de nos finances avec une facilité si extraordinaire, devraient bien se montrer plus soucieux du bien-être des voyageurs auxquels la fortune ne permet pas d'utiliser les places de luxe.

Les grandes Compagnies, le Nord, l'Ouest, l'Orléans, etc., contre lesquelles on a tenu journalièrement l'opinion publique, ont depuis longtemps adopté cette salutaire mesure. La grande camaraderie des chemins de fer de l'Etat ne peut faire moins qu'elles, et il faut que ce soit fait avant la fin... de l'hiver ! »

CHOLET.

Judi dernier, un triste accident est arrivé dans la forêt de Vézins. Un jeune homme de Cholet, le sieur Moquet, teinturier, rue du Paradis, était allé assister à une chasse à courre. Arrivé à Péronne, le cerf qui se faisait battre autour de l'étang vint à passer auprès de lui sans qu'il s'en aperçût et lui déchira une partie du visage et de la gorge d'un coup de corne.

La vie de Moquet est en danger.

L'ISLE-JOURDAIN.

Quel est donc ce mystère ? dit le *Courrier de la Vienne*.

Dimanche soir, un jeune domestique des environs de l'Isle-Jourdain arrivait chez lui tout essoufflé, venant de Confolens, et annonçant à qui voulait l'entendre qu'il avait été sur sa route, en face des Bois de l'Étang, l'objet d'un terrible guet-apens. Un grand coiffeur d'une large casquette, l'avait arraché de son porte-fainéant (sur lequel il reposait mollement), saisi au collet, jeté à terre et frappé de coups de couteau. Il montrait même sa blouse percée et sa poitrine égratignée.

À cette nouvelle, chacun au village fut sur pied. La gendarmerie, mandée de suite, se dirigea à la recherche du coupable dans toutes les directions, mais ses perquisitions restèrent vaines; et le lendemain le jeune assassiné, qui avait largement arrosé sa collation à Confolens, fut obligé de confesser qu'il avait le surnom de « très-lourd » et que, revenant souvent, il avait cru voir, dans son cahuchemar, un voleur de grand chemin l'égratignant et le criblant de coups. — Par exemple, ce qu'il lui a été impossible d'expliquer, ce sont les perforations parfaitement réelles de sa blouse, lesquelles ne correspondaient pas du tout avec les égratignures de la poitrine. Il y a encore, de ce côté, à lever un coin du voile qui n'est rien moins que transparent.

Tours.

Dimanche soir, vers 11 heures 1/2, un marchand-des-logis du 3^e dragons passait rue du Grand-Marché, près de la rue du Renard. Ce militaire avait une femme au bras, qu'il reconduisait.

Arrivé au domicile de cette dernière, il fut provoqué, par plusieurs individus, qu'il engagea de passer leur chemin. Au même instant il reçut sur son casque un violent coup de bâton; puis, comme il se retournait pour voir l'agresseur, un autre coup lui fut porté en pleine poitrine.

Ce sous-officier se rendit au quartier avec beaucoup de peine, aidé d'un passant. Arrivé à sa chambre, après avoir déboutonné sa tunique, il ressentit une douleur plus vive, et fut quelques instants après transporté à l'hôpital où son état est, paraît-il, assez grave. Une hémorrhagie intérieure, pense-t-on, a dû se déclarer: le poumon droit serait attaqué.

L'instruction de cette affaire est confiée à la police, et nous tiendrons nos lecteurs au courant. Nous pensons que les auteurs de cette lâche agression seront bientôt connus.

(Indépendant.)

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 24 novembre 1878.

Versements de 95 déposants (20 nouveaux), 18,741 fr. 96 c.

Remboursements, 12,471 fr. 49 c.

Faits divers.

On écrit de Morlaix (Finistère), le 22 novembre:

« Un horrible assassinat a été commis mardi soir, jour de la grande foire de Saint-Pol-de-Léon, entre cette dernière ville et le bourg de Mespaul. La victime est un jeune homme qui terminait dernièrement son congé dans la marine; il habitait la commune de Mespaul. Il a été tué à coups de couteau dans l'abdomen.

« Les bruits les plus contradictoires circulent sur cet événement; d'aucuns disent que l'assassin est un des parents de la victime, qui l'accompagnait au moment du crime et qui est entre les mains de la justice. Celui-ci habite le bourg de Plouvorn.

Pendant une des nuits de la semaine dernière, les employés de l'octroi de Pantin entendirent pousser des cris de détresse et coururent sur la route. Ils aperçurent une voiture qui avait passé quelques instants auparavant devant l'octroi, sortant de Paris et allant rapidement à Pantin.

Un des employés aperçut une femme attachée à un arbre de la route, qui criait au secours!

Il courut à elle pendant que deux de ses camarades coururent après la voiture, en criant au cocher d'arrêter, sans quoi ils feraient feu.

Le cocher fouetta son cheval, mais il

n'avait pas ses lanternes allumées, et il finit par se butter dans l'obscurité contre un tas de pierres.

Les deux braves employés se jetèrent à la tête du cheval et sommèrent le cocher et deux individus qui se trouvaient dans la voiture de descendre.

À ce moment arrivaient plusieurs soldats accourus à ce vacarme.

Les trois individus furent emmenés au poste de l'octroi, où se trouvait déjà la dame X....

Arrivée le soir même, pour la première fois, à Paris, elle avait pris à la gare d'Orléans une voiture qu'un individu lui avait amenée; elle avait demandé à être conduite dans un bon hôtel. Au bout de quelque temps, elle se trouvait sur une grande route, celle de Pantin, en face du cocher et de deux autres individus.

Au poste, on trouva sur ces bandits le porte-monnaie et le portefeuille de la dame et ses bijoux. Ils refusèrent de donner leurs noms et leur adresse.

M. Jacob, chef de la sûreté, qui les interrogea le lendemain, eut bientôt acquis la conviction que c'étaient les mêmes individus qui avaient, au mois d'octobre dernier, dévalisé un Italien. Au Dépôt, ils furent d'ailleurs reconnus pour d'anciens repris de justice.

M. Guillot, juge d'instruction, obtint du prétendu cocher l'aveu que la voiture avait été volée à la Compagnie Générale; qu'ils avaient gratté le numéro et que depuis ils s'en servaient pour faire la maraude ou pour attirer le soir des voyageurs afin de les dévaliser dans la banlieue.

L'Italien a parfaitement reconnu le cocher et l'homme qui l'a conduit à la voiture.

Ont-ils fait d'autres victimes dans les mêmes circonstances? C'est ce que démontrera l'enquête poursuivie activement par MM. Macé et Jacob. En attendant, les trois prisonniers sont au secret à Mazas.

La dame, plus heureuse que l'Italien, est rentrée en possession des objets qu'on lui avait volés.

L'OBSERVATOIRE DU PIC DU MIDI.

La *Petite Gazette*, de Bagnères-de-Bigorre, publie une lettre de M. le général de Nansouty, qui donne des détails précis sur la construction de l'observatoire élevé sur le Pic du Midi.

La première pierre de l'établissement n'a été posée que le 20 juillet. Sous cette première pierre du mur de façade sud on a placé une boîte en plomb renfermant:

1^o Deux pièces de monnaie française frappées en 1878;

2^o Un cylindre en cristal contenant une notice signée par MM. de Nansouty, Baylet, et donnant les noms des ingénieurs et des souscripteurs qui ont concouru à l'édification de l'observatoire;

3^o Un numéro du *XX^e Siècle* qui annonce les dons de MM. Baggio pour 5,000 francs, et Bischoffsheim pour 15,000 fr.

Sauf la pierre qui a été extraite sur place, tout a dû être porté à dos d'hommes et de mulets.

La construction élevée cette année est la moitié de ce qu'elle doit être.

La voûte est faite, mais non couverte de la chape en ciment. Il eût été à craindre que cette chape ne fût détériorée par les gelées, qui sont quelquefois très-fortes en septembre.

Pour passer l'hiver, la voûte a été couverte d'abord avec la paille et les paillassons qui avaient servi de couchage aux ouvriers. Sur cette première couche de paille il a été placé des bâches en toile goudronnée, sur lesquelles des planches chargées de pierres très-lourdes ont été fixées pour empêcher le vent de les déplacer. Outre cela, les bâches ont été amarées aux murs avec des cordages et des fils de fer.

Toutes les ouvertures ont été fermées par de la maçonnerie afin d'éviter l'entrée de la neige et des malfaisants touristes qui, une fois, ont été assez peu scrupuleux pour brûler des bois et des paillassons appartenant à notre courageux entrepreneur, M. Abadie.

L'année prochaine, la construction sera terminée.

La lettre se termine ainsi:

Pas d'accidents d'hommes.

Deux mulets sont tombés, l'un dans le lac d'Oncet et l'autre du sommet dans les précipices qui dominent en haut du ravin d'Arines.

El hamd Allah? El Kébir ou el Rhaman?

Général CH. DE NANSOUTY, président de la commission.

On a remarqué que sur cent fanatiques de la *Marseillaise*, il n'y en a pas deux qui sachent le second couplet. Il est rare, d'ailleurs, que le peuple ait la signification de ce qu'on lui fait crier.

Sous Charles X, le domestique d'un vieux gentilhomme rentrait un jour absolument enroué à force d'avoir manifesté son enthousiasme dans les rues; son maître lui demanda dans quel sens il s'était permis de manifester.

— Oh! Ce n'est pas bien grave, répondit-il, ils m'ont fait crier: Vive la chatte!

Un mari comparait en police correctionnelle sous l'inculpation de sévices graves exercés sur la personne de sa femme.

— Cette dernière, dit le *Griffon-Vert*, intervient en qualité de témoin.

Le mari interpellé. — Je ne comprends rien à ce qu'on me reproche; j'ai toujours été pour ma femme d'une douceur de sucre.

La femme, vivement. — Ah oui!... du sucre de canne.

Un trait de Normand:

La femme de ce paysan normand est malade. On appelle un docteur.

— Me payerez-vous? dit le médecin, qui avait de la méfiance.

— Oh! monsieur! dit le mari, voilà cinq louis, et, que vous tuez ou guérissiez la chère femme, le magot est à vous.

La malade meurt. Le médecin réclame les cent francs.

— Pardon! dit le veuf; avez-vous tué ma femme?

— Non.

— Tant mieux. L'avez-vous guérie?

— Non, hélas!

— Eh bien! puisque vous ne l'avez ni tuée ni guérie, vous êtes hors des termes de notre convention... et je ne vous dois rien.

Un pauvre diable, armé d'une clarinette quelque peu détériorée, se présente dans un petit café bourgeois.

Le virtuose, à peine entré, enlève son chapeau, le dépose à terre, et, prenant une soucoupe, la présente humblement, servilement, à tous les consommateurs. La collecte faite, le mendiant se retire sans avoir soufflé le moindre dans son instrument.

— Mais, objecte un des consommateurs (qui en eût voulu pour son argent), vous ne jouez donc pas de la clarinette?

— Du tout, monsieur.

— Alors pourquoi en avez-vous une?

— C'est comme menace.

Une chanteuse fort jolie et absolument sans talent faisait jadis la joie des yeux et le désespoir des oreilles à l'Opéra.

Un matin, elle reçoit, fort étonnée, un bouquet superbe d'un vieil abonné, qui, ordinairement, manifestait des signes d'impatience toutes les fois qu'il la voyait entrer en scène.

Les fleurs étaient accompagnées de ce billet:

« Enfin, mademoiselle, je puis vous admirer tout à mon aise: je suis devenu sourd! »

L'homme qui n'est bon à rien embrasse généralement la profession de géant ou de professeur d'anglais.

Ne pouvant déceintement se faire géant, le petit J... s'est fait annoncer comme enseignant l'anglais en trente leçons.

Après deux mois d'études, un de ses élèves lui disait dernièrement:

— Monsieur, je n'en sais pas plus long que le premier jour.

J... lui répondit sèchement:

— Monsieur, j'enseigne l'anglais; c'est à vous de l'apprendre!

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 23 novembre.

Blé nouv. (P ^h .)	—	—	Huile chene.	50	—
Froment (P ^h .)	77	30 50	Huile de lin.	50	—
Halle, moy.	74	30 40	Graine tréfle	50	—
Seigle	75	13 50	— luzerne	50	—
Orge	65	10 50	Foin (dr. c.)	780	60
Avoine h. bar.	50	10	— Luzerne	780	55
Fèves	75	15	Paille	—	780 33
Pois blancs	80	34	Amandes	50	—
— rouges	80	26	Cire jaune	50	180
Graine de lin	70	—	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Farine, culas	157	59 50	qualité (52 k. 500)	46	—
Chenevis	50	16	—	—	41
Huile de noix	50	100	—	—	86

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877	1 ^{re} qualité	à 100
Id.	1877, 2 ^e	à 80
Ordin., env. de Saumur 1877	1 ^{re} id.	à 70
Id.	1877, 2 ^e id.	à 65
Saint-Léger et environs 1877	1 ^{re} id.	à 70
Id.	1877, 2 ^e id.	à 65
Le Puy-N.-D. et environs 1877	1 ^{re} id.	à 65
Id.	1877, 2 ^e id.	à 60
La Vienne, 1877	—	à 60

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1877	—	à 110
Id.	1877	à 100
Champigny, 1877	1 ^{re} qualité	à 170
Id.	2 ^e id.	à 110
Id. 1877	1 ^{re} id.	à 100
Id.	2 ^e id.	à 100
Varrains, 1877	—	à 100
Varrains, 1877	—	à 100
Bourgueil, 1877	1 ^{re} qualité	à 110
Id.	2 ^e id.	à 100
Id., 1877	1 ^{re} id.	à 100
Id.	2 ^e id.	à 100
Restigné 1877	—	à 105
Id. 1877	—	à 100
Chinon, 1877	1 ^{re} id.	à 103
Id.	2 ^e id.	à 100
Id. 1877	1 ^{re} id.	à 100
Id.	2 ^e id.	à 100

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), darrès, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescier de Barry ».

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castillestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

N^o 9,180: M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N^o 65,311.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescier m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescier m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N^o 45,270.

PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalescier*, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescier chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHATEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDERBON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 NOVEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	76 25			Crédit Foncier colonial, 300 fr.	370			Canal de Suez	727 50		
3 % amortissable	79 10			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	777 50			Crédit Mobilier esp.	763 75		50
4 1/2 %	107			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	665			Société autrichienne	350		50
5 %	113 30			Crédit Mobilier	466 25		50	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, l. payé.	507			Crédit foncier d'Autriche	360			Orléans	364 75		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	223			Charentes, 500 fr. l. p.				Paris-Lyon-Méditerranée	360		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512			Est	673 75		75	Est	360		
1865, 4 %	524			Paris-Lyon-Méditerranée	1075		50	Nord	365		
1869, 3 %	412			Midi	855			Orléans	357 75		
1871, 3 %	403			Nord	4988 75		1 25	Midi	358 25		
1875, 4 %	509 50			Orléans	1165			Charentes	38 25		
1876, 4 %	508			Ouest	750			C ^o Canaux agricoles	276 25		
Banque de France	3125			Compagnie parisienne du Gaz	1223 75		1 25	Canal de Suez	559		
Comptoir d'escompte	737 50			C. gén. Transatlantique	467 50						
Crédit agricole, 200 f. p.	491 25										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 13 mai).**

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
9 — 15 — — — omnibus-mixte.
1 — 23 — — — soir, —
4 — 10 — — — express omnibus.
7 — 15 — — — (s'arrête à Angers) omnibus.
10 — 37 — — — —

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — omnibus.
9 — 40 — — — express.
12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.



COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

**DE
B. HAFFNER AÎNÉ
DE PARIS**



L'usage du coffre-fort est très-répanu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; les autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi: les fabricants sont obligés de perforent leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné:

- 1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

l'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complètement réfractaires;

- 2° Suppression des goujons qui servent à faire pivoter les portes; ils sont remplacés par des cols de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goujons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse;
- 3° Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière;
- 4° La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie **GODET**, place du Marché-Noir, à Saumur.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

**VENTE
DE
MOBILIER DE L'ÉTAT**

Le jeudi 5 décembre 1878, il sera procédé, à une heure de l'après-midi, dans la cour de l'atelier de l'Arçonnerie, à Saumur, à la vente aux enchères d'objets mobiliers réformés, provenant de l'École de cavalerie, savoir: 96 selles, 89 brides, 1 kilogramme 106 de galons d'argent, 12 bottes à l'écurière, 42 chapeaux, 2,706 arcaides et bandes de cavalerie, 2,200 kilogrammes de ferrailles, 160 kilogrammes de débris de cuir, outils de toute espèce, objets divers, etc., etc.

Et, dans la cour du château de Saumur, à la vente aux enchères de 14,000 kilogrammes de vieux carton, 313 kilogrammes de vieux papier et 453 mètres de ruban de fil pour carton.

Prix payable comptant, plus 5/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines,
(614) L. PALUSTRE.

**A LOUER
PRÉSENTÉMENT.**

UNE JOLIE MAISON
Sise au Pont-Fouchard,
Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affruités;
Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.
S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (842)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE PORTION DE MAISON
Située rue Saint-Jean, n° 34.
S'adresser à M^{me} LAMBERT, qui l'occupe. (390)

A VENDRE

PETIT PONEY, âgé de six ans, avec VOITURE à quatre roues et HARNAIS.
S'adresser à M. DUPONT, carrossier à Saumur. (598)

Commune de Coutures.

**ADJUDICATION
DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Coutures prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Coutures, le dimanche 1^{er} décembre 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

1° Terrassements.....	2,205 f. 50
2° Fourniture de pierre pour élargissement de chaussée.....	1,762 52
3° Travaux d'art (rallongement d'un aqueduc).....	273 70
4° Entretien pour les années 1879, 1880, 1881 et 1882.....	4,649 60
5° Somme à valoir pour dépenses imprévues.....	108 68
Total.....	9,000

Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Gennes, et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1879,
UN BUREAU A TABAC
Situé rue de la Mairie.
S'adresser à M^{me} veuve DELBE, rue de Fenet, n° 93. (591)

OFFRE D'AGENCE

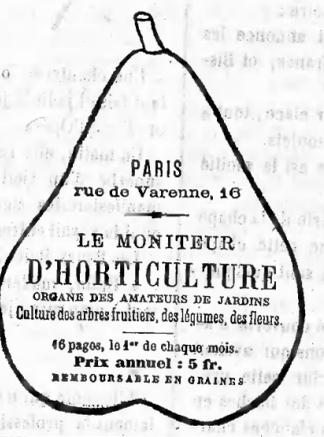
Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (853)

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, **demande un emploi.**
S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

**M. RIELLANT
DENTISTE,
Place de la Bilange, n° 4.**

**INCONTINENCE D'URINE
DES ENFANTS.**
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.
Traitement gratuit pour les pauvres.



LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

UN FRANC PAR AN

Le Moniteur 52 NUMÉROS

Valeurs à Cots

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEILLEUR RENSEIGNÉ une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris: 27, rue de Londres.

NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,
Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

En vente chez tous les libraires:

LES CHRONIQUES SAUMUROISES
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
ET LES
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même auteur.

Pour paraître prochainement:

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE
ET
DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE
DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)
Par le même.

Saumur, imprimerie de P. GODET.